



REÇU A LA PRÉFECTURE  
26 SEP. 2003

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE Réception par l'Etat ..... 26 SEP. 2003  
Date de notification le ..... 1 OCT. 2003



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
chargé du Pôle Solidarité

Pôle Solidarité  
Service Tarification  
des Etablissements Sociaux

Philippe JAMET

Colmar, le

ARRETE 2003 - 00388 PSOL

du 25 SEP. 2003

portant dotation globale du service social gérontologique de l'Association  
Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées de Mulhouse

- VU l'arrêté n° 2003-00088 du 6 mars 2003 portant dotation globale du service social gérontologique de l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées de Mulhouse.
- VU la convention de délégation du service social gérontologique du 18 août 1997 et l'avenant n° 2 du 29 août 2003,

**ARRETE**

**Article 1**

L'arrêté n° 2003-00088 du 6 mars 2003 fixant la dotation globale 2003 du service social gérontologique de l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées de Mulhouse est abrogé.

**Article 2**

La dotation globale pour l'année 2003 du service social gérontologique de l'Association haut-rhinoise d'Aide aux Personnes Agées de MULHOUSE est fixée, pour l'année 2003, à 1 866 135,00 €.

**Article 3**

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour copie conforme  
COLMAR, le 26 SEP. 2003  
Pour le Président par délégation  
Le Directeur  
Pour le Directeur  
Le Chef de Service

Sophie DINTINGER  
www.cg68.fr

LE PRESIDENT

Constant GOERG